

• Comme tout 2<sup>e</sup> week-end de juin, les papas seront à la fête ce dimanche en Belgique.

• En 2 ou 3 générations, le partage des tâches

# Et si le congé de paternité devenait obligatoire ?

## État des lieux

**Côté francophone, tous les partis** se disaient séduits par l'idée d'un congé de paternité obligatoire lors de la campagne électorale de mai 2014 (y compris son rallongement pour certains). Sauf le MR, catégoriquement contre. En mars dernier, Isabelle Simonis (la ministre socialiste des Droits des femmes et de l'Égalité des chances à la Fédération Wallonie-Bruxelles) remettait l'idée en avant, à l'occasion de la journée des droits des femmes. Celle-ci refait régulièrement surface à l'initiative de l'un ou l'autre acteur socialiste (PS, Femmes Prévoyantes ou FGTB). Seulement, la compétence est fédérale et le gouvernement (où le MR est justement seul parti francophone) semble avoir d'autres priorités...

**Le congé de maternité** compte 15 semaines dont 9 obligatoires et une à prendre avant l'accouchement. En Belgique, la jeune maman salariée est prise en charge par sa mutuelle. Les 30 premiers jours sont rémunérés à 82 % de son salaire, les suivants à 75 %. Une indemnité forfaitaire est également prévue pour les indépendantes dont le repos est de 8 semaines maximum (dont 3 obligatoires).

**Le congé de paternité**, lui, comporte 10 jours. Il est entièrement facultatif. Les 3 premiers jours sont à charge de l'employeur (rémunérés à 100 % du salaire). Et les suivants, de la mutuelle (82 % du salaire). Rien n'est prévu pour les indépendants.

## Oui

■ Tous les hommes n'osent pas prendre ce congé. Or les parents doivent contribuer à l'égalité à l'éducation de l'enfant. Pour lui, et pour avoir les mêmes possibilités de s'épanouir par ailleurs. Au travail par exemple.

### FRANÇOISE CLAUDE

Chargée d'études  
aux Femmes prévoyantes socialistes.

**Les Femmes prévoyantes socialistes ont été précurseurs en la matière. Que réclamez-vous exactement, et depuis combien de temps ?**

Dès 1994, nous avons organisé toute une campagne pour diffuser l'idée d'un congé de paternité en Belgique. A l'époque, je m'en souviens, nous nous sommes attiré beaucoup d'ironie... Pourquoi un congé de paternité, pour que les papas puissent aller tranquillement au café ? C'est un exemple de ce qu'on entendait. Finalement, le congé de paternité a été instauré en 2002 (10 jours maximum à prendre dans les quatre mois suivant la naissance). Seulement il est facultatif. Nous aimerions le voir devenir obligatoire et rallongé à neuf semaines. En-

tre-temps, un projet entre autres soutenu par le parti socialiste prend position pour un congé obligatoire de 15 jours ouvrables.

### Pourquoi est-ce important ?

Pour deux raisons. D'abord, parce que s'il n'est pas obligatoire, tous les hommes ne vont pas oser le prendre. Je pense que si l'on n'avait pas rendu les congés payés obligatoires, beaucoup d'employeurs ne les donneraient pas... Ensuite, parce qu'il est évident que les parents doivent contribuer tous les deux à l'éducation de leurs enfants, à égalité. Pour créer du lien avec l'enfant, mais aussi pour conserver les mêmes possibilités de s'épanouir par ailleurs. Neuf semaines correspondent à la partie du congé de maternité actuellement obligatoire. Nous estimons donc que ce n'est qu'en imposant aux employeurs d'accorder neuf semaines de

congé obligatoire aux papas que l'on pourra parler d'équilibre entre les deux membres du couple. Les quinze jours prévus dans le projet qui circule ne seraient qu'une première étape.

**S'occuper d'un enfant, ce n'est pas le genre de choses que l'on peut faire sous la contrainte sans dommage pour lui : cet argument est souvent avancé par les personnes qui s'opposent à un congé obligatoire pour les jeunes pères. Qu'en pensez-vous ?**

J'ai envie de répondre que si on n'est pas motivé pour s'occuper d'un enfant, les moyens de contraception d'aujourd'hui permettent de ne pas devenir parent. A partir du moment où on a choisi d'avoir un enfant, il est normal d'être là pour lui.

### Les mamans ne sont-elles pas contentes de pouvoir vivre cette période avec leur nouveau-né ?

Sans doute mais, d'abord, toutes apprécient d'être épaulées. Et ensuite, il n'est pas normal qu'en 2016, le fait d'avoir des enfants continue à avoir des conséquences négatives sur leur carrière professionnelle. Or c'est une réalité. Même avant de tomber enceintes, d'ailleurs. Si un patron qui engage a le choix entre cinq candidats à compétences égales, il écartera la jeune femme susceptible de devenir un jour maman parce que, justement, les congés des femmes sont plus importants que ceux des hommes.

### Autre argument de poids : la nécessité de continuer à faire rentrer de l'argent dans les caisses des jeunes parents. Si la maman arrête de percevoir son salaire complet, il faut bien que quelqu'un d'autre le fasse, non ?

Bien sûr, sauf qu'on est toujours, là, dans la reproduction de rôles stéréotypés. On pourrait croire qu'on n'en serait plus là aujourd'hui mais si. C'est aux femmes que continue, classiquement, à être dévolu le rôle d'élever les enfants.

### Possède-t-on des chiffres pour évaluer le succès de l'actuel congé de paternité optionnel ?

Je n'en ai pas trouvé... Par contre, je vois dans les chiffres de l'Inami que le montant global attribué aux congés de paternité en Belgique stagne depuis 2009. Cela signifie-t-il qu'on atteignait déjà, à l'époque, un taux important de participation ? Impossible à dire... Un tas d'autres explications sont possibles, comme une baisse des naissances.

### Enfin, chaque parent a également droit à trois mois de congé parental par enfant. Les papas en profitent-ils ?

Ces congés sont pris à 70 % par les mamans et 30 % par les papas.

Entretien : Monique Baus

## Non

■ Si les pères doivent disposer de l'opportunité de créer des liens avec leurs enfants, il n'est pas question que l'Etat s'immisce dans l'organisation familiale en les obligeant à prendre congé à un moment donné.

### MARIELLE HELLEPUTTE

Présidente de l'ASBL  
Parents actifs@home

**Le 7 mars, le PS proposait non seulement de prolonger le congé de paternité à 15 jours, contre 10 actuellement, mais aussi d'en faire une obligation et non plus un simple droit. Qu'en pensez-vous ?**

L'ASBL Parents actifs@home, dont je suis la présidente, n'adhère certainement pas à cette proposition. Au contraire, nous pensons que le congé de paternité doit relever d'une décision libre, prise en toute conscience par le couple. L'Etat n'a pas à s'immiscer dans l'organisation familiale, en opposant par exemple des sanctions en cas de non-respect d'une telle obligation de congé de paternité. Cela serait regrettable.

### Vous reconnaissez pourtant l'utilité d'un congé de paternité ?

Bien sûr, le père doit, autant que la mère, bénéficier de l'opportunité de mieux connaître son enfant et de l'appivoiser. Pour ce faire, un moment de calme et de tranquillité est nécessaire. Mais, je le répète, cela ne doit pas être ressenti comme une obligation. Par ailleurs, je tiens à ce qu'on continue de distinguer le congé de maternité du congé de paternité. La mère doit se reposer de sa grossesse et de son accouchement. Le

père ne connaît pas une telle fatigue physique. N'allez pas me dire qu'il est exténué d'avoir simplement assisté à la mise au monde de son bébé.

### Si le père peut décider s'il prend ou non un congé de paternité, devrait-il également, selon vous, en choisir le moment ?

C'est une évidence. Si le congé de paternité est obligatoire, l'Etat devrait certainement déterminer une période pendant laquelle il faudrait le prendre. Or un père peut vouloir prendre son congé aux premiers jours qui suivent la naissance de son enfant ou bien une fois que sa compagne retourne elle-même travailler. A nouveau, tout est une question d'organisation de la vie de famille, c'est-à-dire quelque chose dans lequel l'Etat ne devrait pas intervenir de façon contraignante.

### Sans obligation de prendre un congé de paternité, comment peut-on dès lors inciter les pères à s'impliquer, dès les premiers jours, dans l'éducation de leurs enfants ?

Je pense que c'est à la société de changer son regard sur la place du père dans la famille. Il s'agit de prendre conscience de l'importance de sa présence auprès de ses enfants. Trop souvent, aujourd'hui encore, les pères voient d'un mauvais œil un employé

qui réclame du temps pour s'occuper de son bébé et tisser des liens avec lui. Pour y remédier, il faut une réflexion commune, un cheminement. Il faut en parler, que cela rentre dans notre langage et notre imaginaire. Selon moi, il y a heureusement déjà un changement des mentalités qui s'annonce en ce sens. On commence à intégrer le fait qu'il n'y a pas que le travail dans la vie et qu'une vie de famille harmonieuse est également indispensable pour l'équilibre de l'individu.

### Avec votre association, vous apportez votre contribution à la réflexion européenne sur les congés de maternité et de paternité, où en est-on à ce niveau-là ?

Il y avait une directive concernant le congé de maternité, mais elle n'est plus d'actualité. Après une série de discussions, le Parlement a donc accepté sa révision, avant que le projet soit rejeté par le Conseil des ministres, qui a tout bloqué. C'est pourquoi, aujourd'hui, la Commission a lancé une série de consultations, afin de récolter de nouvelles idées, et d'élaborer un nouveau texte, mais quand cela aboutira-t-il ? Cela, l'histoire ne le dit pas.

très difficile. D'autant plus que chaque pays a une culture de la famille différente des autres. Dès lors, c'est souvent la norme la plus minimale qui est acceptée.

### Peut-on réellement attendre de l'Europe qu'elle propose des avancées en matière de congé de maternité et de paternité ?

D'une manière générale, pour tout ce qui touche aux questions de société, oui, ce sont souvent les directives européennes qui impriment la marche à suivre. Reste que trouver un consensus à 28 Etats membres, c'est très difficile. D'autant plus que chaque pays a une culture de la famille différente des autres. Dès lors, c'est souvent la norme la plus minimale qui est acceptée.

Entretien : Baptiste Ericum